



Commune de MERCURY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON ALBERTVILLE NORD

## *Règlement des services périscolaires*

*Groupe Scolaire Joseph TROLLIET du Chef-Lieu*



*Groupe Scolaire Jean BRUNIER du Villard*



Changement d'adresse périscolaire :  
[periscolaire@mairie-mercury.com](mailto:periscolaire@mairie-mercury.com)

*Année Scolaire 2021-2022*

## RESERVATIONS

Toute famille inscrite au service périscolaire peut effectuer une réservation pour le restaurant scolaire et la garderie.



Clôture des réservations : jeudi à minuit  
(pour la semaine suivante)

### 2 possibilités :

- Sur le portail parents 3DOUEST, via internet [www.logicielcantine.fr/mercury](http://www.logicielcantine.fr/mercury) avec l'identifiant fourni par le service périscolaire.
- En Mairie ou par téléphone au 04.79.32.45.35 (si pas d'accès internet).

Vous pouvez inscrire votre enfant semaine par semaine, mois par mois, ou à l'année (pour les parents ayant un planning fixe). Pensez à valider la semaine avant de passer à la suivante.

### - Garderie -

Elle se déroule dans la salle de garderie, dans la salle de psychomotricité de la maternelle ou dans la cour du bâtiment scolaire lorsque la météo le permet.

#### Tarif 2021-2022

La demi-heure :	1.34 €
Matin (forfait 1h) :	2.52 €
Soir (forfait 2h) :	4.04 €

- Les horaires de début et de fin de garderie (07h30 - 08h30 et 16h30 - 18h30) doivent être respectés. En cas de non-respect de cette consigne, la mairie se réserve la possibilité de refuser l'accès du service à la famille.
- L'école ouvre ses portes à 8 h 20 ; les enfants non-inscrits en garderie doivent respecter cet horaire et restent sous votre responsabilité.
- Les enfants de moins de 6 ans doivent être **impérativement** récupérés par un adulte.
- Les enfants de plus de 6 ans peuvent être récupérés par leur grand(s) frère(s) et/ou grande(s) sœur(s) sur autorisation parentale écrite.

## - Restaurant Scolaire -

Les repas sont servis dans le réfectoire du bâtiment scolaire de 11 h 30 à 13 h 30.

Ils sont confectionnés sur place par le personnel communal.

Les menus sont élaborés par nos cuisiniers et sont consultables sur le logiciel parents dans la partie « Documents ».

### Tarif 2021-2022

QFM < 450	2.36 €
450 < QFM < 550	4.80 €
550 < QFM < 850	6.13 €
850 < QFM < 1 200	6.52 €
QFM < 1 200	6.68 €

Panier repas 2.52 €

(Uniquement pour les enfants souffrant d'allergies : PAI)

### PENALITES :

**En cas d'oubli d'inscription à la cantine, une pénalité (en plus du prix du repas) de 5 € par repas sera appliquée par enfant, ainsi que pour les enfants non-inscrits et présents à la cantine le midi.**

### N.B : Allergies et traitements médicamenteux

Toute allergie doit nous être signalée par le biais de la fiche de renseignements et justifiée au moyen d'un certificat médical et devra obligatoirement faire l'objet d'un PAI pour pouvoir accéder aux services périscolaires.

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant en l'absence d'un PAI.

Les enfants souffrant d'une allergie les empêchant de manger les repas confectionnés par la collectivité peuvent être accueillis au restaurant scolaire mais doivent apporter un panier repas. Ce panier repas reste sous la responsabilité des parents.

# REGLEMENT INTERIEUR

## 1 - Modalités de règlement et impayés :

Une facture mensuelle regroupant les prestations de cantine et de garderie est adressée aux familles par mail. Le paiement est à effectuer par paiement en ligne, chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces en Mairie sous dix jours.

Passé ce délai, une première relance vous sera adressée par mail. Si le problème persiste, un titre exécutoire des sommes à payer vous sera envoyé par la trésorerie d'Albertville. L'accès au portail parents sera automatiquement bloqué.



Pensez à vérifier vos boîtes mails (spam, indésirable)

En cas d'impayés, la commune se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant au service périscolaire. En cas de difficultés financières, les familles sont invitées à nous en faire part soit par courrier : au service périscolaire - Mairie de Mercury, soit par mail : [periscolaire@mairie-mercury.com](mailto:periscolaire@mairie-mercury.com).

## 2 - Cas particuliers :

Pour les parents séparés ayant la garde alternée, nous vous conseillons de demander au service périscolaire d'établir 2 familles (une pour le père et une pour la mère). Ainsi les prestations seront facturées au seul parent qui en fait la demande. A défaut, la facture du service périscolaire sera adressée au responsable légal de la famille.

## 3 - Discipline et comportement :

Afin que les temps périscolaires se déroulent dans de bonnes conditions, les enfants, les parents et le personnel s'engagent à se respecter mutuellement.

Au cas où le comportement d'un enfant mettrait en danger sa propre sécurité ou celle des autres ou nuirait de façon répétée à son environnement, il sera exclu temporairement ou définitivement selon la gravité des faits.

Cette décision prendra effet en trois temps :

- Les responsables légaux seront immédiatement avertis du comportement de l'enfant par courriel et/ou oralement.
- Si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas, les responsables légaux pourront être convoqués par l'adjointe aux affaires scolaires et/ou le maire avec éventuellement le responsable du service restauration ou un agent communal.
- Si après cet avertissement, le comportement de l'enfant ne s'améliore pas, une exclusion allant de 2 jours à une semaine sera prononcée selon la gravité des actes.
- L'exclusion définitive pourra être prononcée en cas de manquements répétés à la discipline.

## Règles de bonne conduite des services périscolaires

### Comportement :

- Bonne tenue, discipline et politesse sont exigées de tous (élèves, enseignants, personnel périscolaire, parents).
- Pendant les récréations, les élèves doivent se conformer strictement aux indications données par le personnel de surveillance en fonction des conditions particulières (pluie, neige, verglas...) En cas de problème, les enfants doivent en avertir immédiatement l'adulte présent.

### Le passage aux toilettes :

- Les toilettes n'étant pas des endroits de jeu, il est interdit d'y jouer.
- Le papier toilette ne doit pas être gaspillé.
- Les élèves veillent à laisser l'endroit propre.
- Les élèves passent par les toilettes en sortant en récréation et avant chaque accueil périscolaire. Ils ne sont pas autorisés à y retourner avant la fin du service, sauf exception.

### Il est formellement interdit :

- D'insulter ;
- De jouer brutalement, de se bousculer ou de se battre ;
- De courir dans les bâtiments ;
- De détériorer le matériel et les locaux ;
- D'apporter des objets pouvant être dangereux ou des objets de valeur ;
- D'entrer ou de retourner dans les locaux scolaires (classes, couloirs, escaliers, sanitaires...) sans autorisation.

#### 4 - Absences ou annulations :

- Absence pour raison médicale : Si votre enfant est malade, il faut prévenir par téléphone le service périscolaire de la Mairie au 04.79.32.45.35. Merci de nous faire parvenir un certificat médical afin de pouvoir décompter les prestations lors de la facturation.
- Annulation : Une annulation de réservation est possible au plus tard le jeudi jusqu'à minuit pour la semaine suivante. La désinscription au service périscolaire s'effectue sur le portail parents 3DOUEST, en Mairie ou par téléphone au 04.79.32.45.35 (idem que pour les réservations). Dans ce cas, la prestation ne sera pas facturée.  
En cas d'annulation tardive (après le jeudi minuit), il est impératif de prévenir par mail ou par téléphone le service périscolaire, dans ce cas la prestation vous sera facturée (sauf cas de force majeure).
- En cas de sortie scolaire : L'école nous prévient de la sortie au préalable, les enfants restent inscrits aux services périscolaires en cas d'annulation, et si la sortie est maintenue, les prestations vous seront automatiquement décomptées lors de la facturation.
- En cas d'absence d'un enseignant : Les repas vous seront systématiquement décomptés lors de la facturation.

#### 5 - Sécurité :

A la sortie, les enfants de maternelle sont impérativement confiés à un adulte dont les noms seront précisés sur la fiche de renseignements.

Les enfants de l'école élémentaire sont autorisés à quitter seuls nos services à condition qu'une autorisation écrite des parents soit établie.

Les objets dangereux ou de valeur et l'argent sont strictement interdits.

**L'inscription aux services périscolaires entraîne  
l'acceptation du présent règlement.**

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports scolaires sont gérés par :

ARLYSÈRE - L'Arpège

2 avenue des Chasseurs Alpains - BP. 10108

73207 ALBERTVILLE Cedex

Courriel : [transports@arlysere.fr](mailto:transports@arlysere.fr)

Tel : 04.79.37.36.32

Une accompagnatrice communale prend en charge les enfants dans le bus.

Les inscriptions se font en ligne, directement sur le site internet d'ARLYSÈRE

[www.arlysere.fr/rubrique transports scolaires](http://www.arlysere.fr/rubrique transports scolaires)

Vous y trouverez tous les renseignements utiles tels que les horaires et circuits.

### Recommandations :

- Attention : les élèves doivent se présenter 5 minutes avant l'horaire indiqué.
- Les enfants scolarisés en maternelle doivent obligatoirement être attendus par un adulte à l'arrêt de bus
- Le bus n'est pas un terrain de jeu, les enfants doivent rester assis, attachés et calmes durant le trajet

### Tarif 2021-2022

1er enfant	77 €
2eme enfant	57 €
Par enfant supplémentaire	52 €



Cette participation est indépendante des frais de transport facturés par Arlysère qui sont réglés au moment de l'inscription au service.

Fait à Mercury, le 23 juillet 2021

L'Adjointe aux affaires scolaires,  
Evelyne MARECHAL



Le Maire,  
Alain ZOCCOLO

## INFOS PRATIQUES

Ouverture de la Mairie : Lundi au jeudi : 8 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 30  
Vendredi : 8 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 30

Mairie de MERCURY  
1209 route de Chevron  
73200 MERCURY  
Courriel : [mairie.mercury@wanadoo.fr](mailto:mairie.mercury@wanadoo.fr)  
Tel : 04.79.32.30.17 / Fax : 04.79.32.53.63  
Site internet : [www.mairie-mercury.com](http://www.mairie-mercury.com)

Monsieur le Maire : Alain ZOCCOLO  
Madame l'Adjointe aux affaires scolaires : Evelyne MARECHAL  
Madame la Directrice des Services : Fabienne AVANTURIER

Service Périscolaire :  
**Tél : 04.79.32.45.35**  
[periscolaire@mairie-mercury.com](mailto:periscolaire@mairie-mercury.com)

Portail parents 3DOUEST :  
[www.logicielcantine.fr/mercury](http://www.logicielcantine.fr/mercury)

Ecoles :

Maternelle J.TROLLIET : 04.79.32.69.88 - Mme SIMON Véronique - Directrice  
Elémentaire J.TROLLIET : 04.79.32.07.41 - Mme CATTELIN Sandrine - Directrice  
Ecole J.BRUNIER : 04.79.37.07.24 - Mme DOMENGE Karine - Directrice

ARLYSERE :  
04.79.10.48.48 / 04.79.37.36.32  
[transports@arlysere.fr](mailto:transports@arlysere.fr)

Point info Bus (gare d'Albertville) :  
04.79.89.77.32  
[info-tra@transdev.com](mailto:info-tra@transdev.com)

Vos élus référents membres de la commission scolaire :

Alain ZOCCOLO, Evelyne MARECHAL, Michel ROTA, Yves DUNAND, Christelle DEMOND, Jean RACT-GRAS, Jean-Noël VIBERT, Mikaël DEVILLE-DUC, Carine CELCE-LAURENS, Valérie DALBY.